

# La protection sociale complémentaire

## Le risque Santé

**Webinaire**

Mardi 30 septembre 2025



# La complémentaire santé, c'est quoi?

---



La complémentaire santé



assurance facultative qui permet de compléter en totalité ou partiellement le remboursement de l'Assurance maladie (Sécurité sociale) de frais médicaux.

Selon le contrat de la mutuelle choisi



remboursement plus ou moins important du reste à charge des frais occasionnés lors d'un rendez-vous médical, de soins médicaux...

# Une participation des employeurs jusque là facultative

---

Avec la parution de :

- ✓ la loi n°2007-148 du 02/02/2007
- ✓ le décret n°2011-1474 du 08/11/2011

**Pour les employeurs territoriaux**

**POSSIBILITE**

d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité

**i**

L'adhésion des agents à une mutuelle ou une prévoyance est **facultative**

# devenue obligatoire pour tous les employeurs

(ordonnance n°2021-175 du 17/2/2021)

**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 : pour le risque Santé**

**Pour les employeurs  
territoriaux**

**AU  
CHOIX**

**OBLIGATION**

Mise en place d'une  
participation d'au moins  
**15 € par mois par agent**

**1** la labellisation

**2**

la convention de participation  
à un contrat négocié par la  
collectivité ou l'établissement  
public

**3**

la convention de participation  
au contrat groupe proposé par le CDG

# Montant de la participation

---

## ✓ **Minimum 15 euros peu importe le temps de travail de l'agent**

Pour les agents intercommunaux rien n'interdit le cumul des participations.  
Toutefois le cumul ne peut être supérieur à la cotisation d'adhésion de l'agent.

## ✓ **Participation financière de l'employeur uniforme ou modulable selon les revenus et la situation familiale des agents.**



Si vous avez déjà mis en place la participation à la santé  
MAIS que le montant est inférieur à 15 euros



Prendre une nouvelle délibération avec le nouveau  
montant (sans saisine préalable du CST)

# Choix de la participation

## 1 la labellisation

L'agent

- ✓ fait les démarches pour adhérer à une mutuelle labellisée
- ✓ La cotisation à la mutuelle est payée directement par l'agent
- ✓ fournit une attestation de sa mutuelle santé labellisée à son employeur



L'employeur

- ✓ verse sur le bulletin de paie la participation

OU

la convention de participation

2 à un contrat négocié par la collectivité ou l'établissement public

OU

3 au contrat groupe proposé par le CDG

Si l'agent adhère au contrat choisi par la collectivité



L'employeur

- ✓ verse sur le bulletin de paie la participation
- ✓ prélève la cotisation mutuelle directement sur le bulletin de paie
- ✓ édite un mandat pour l'appel de cotisations émis par l'assureur

# La procédure

## 1 SAISIR LE CST COMPETENT

**i** Date du prochain CST du CDG : Jeudi 4 décembre 2025  
**Date limite de réception des dossiers : Mardi 4 novembre 2025**

### Saisine via AGIRHE pour le CST du CDG



Guide de procédure  
– saisie Agirhe –



Tutoriel vidéo  
– saisie Agirhe –

## 2 PRISE D'UNE DELIBERATION PAR L'ORGANE DELIBERANT

Le conseil devra délibérer après l'avis du CST

Modèles de délibérations disponibles sur le site du CDG dans [Modèles d'actes](#)

# Obligation des CDG (ordonnance du 17/2/2021)

---

Depuis  
le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Pour les CDG

OBLIGATION

de proposer aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort **des conventions de participation** en santé et prévoyance

Après une mise en concurrence portée par le CDG et conforme aux règles de la commande publique

Contrat d'assurance  
santé retenu



**Pilotage du contrat par le CDG**  
pendant 6 ans (01/01/2023 / 31/12/2028)

# L'intérêt du contrat groupe proposé par le CDG

---

## CONTRAT SOLIDAIRE

- ✓ Éligibilité de **l'ensemble des agents**
- ✓ Montant de cotisation par niveau de garanties **compétitif**
- ✓ Taux de cotisation **unique** quel que soit l'âge
- ✓ **Absence de questionnaire médical**

## CONTRAT PROTECTEUR

- ✓ Garanties à **haut pouvoir couvrant**
- ✓ **Différents niveaux de garanties** au choix de l'agent, selon son degré de protection recherché et/ou sa situation familiale

# L'adhésion aux conventions a-t-elle un coût pour la collectivité ?

---

- ✓ **Adhésion gratuite** à la convention proposée par le CDG 50
- ✓ **Pas d'autre coût** pour les collectivités que la participation versée à chaque agent

# Convention de participation Santé

Centre de Gestion de la Manche



Présentation dédiée aux Collectivités



# La démarche

Le Centre de Gestion de le Manche a retenu la solution proposée par MNT-Relyens pour sa convention de participation Santé

Durée de la convention :  
6 ans

Date d'effet de la convention :  
01/01/2023

# Le groupe vyv



LE GROUPE VYV A POUR PROJET D'INVENTER UNE PROTECTION SOCIALE PERFORMANTE ET SOLIDAIRE.



**Premier**

acteur de l'assurance santé en France



**+ de 11 millions**

de personnes protégées

ACCOMPAGNER

PROTÉGER

CONSEILLER



LOGER

PRENDRE SOIN

**Top 4**

du classement prévoyance 2020

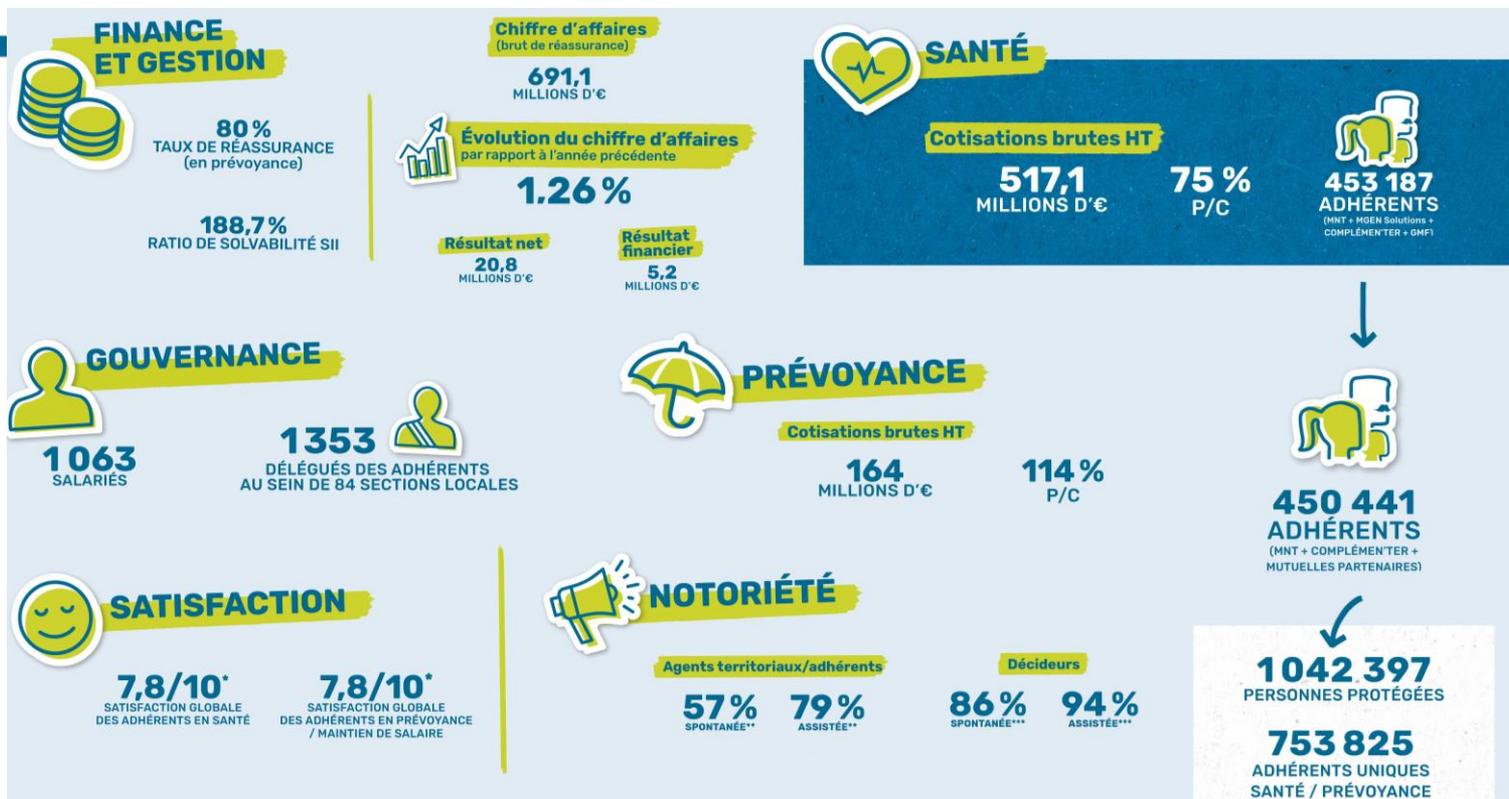
de l'Argus de l'assurance



Entrepreneur du mieux-vivre



# La MNT



# LA PARTICIPATION EMPLOYEUR



# Participer à la protection sociale complémentaire des agents, **La réforme PSC**



En santé, l'obligation de participation des employeurs publics est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; par dérogation pour les employeurs publics territoriaux, elle entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Publication des décrets précisant l'ordonnance.

**Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026** : obligation de l'employeur public territorial de participer à la protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur d'au moins 50 % d'un montant minimal défini par décret du 20/04/22 : soit **15 €** de participation

# La participation employeur



Constitue une « aide à la personne ».



Est fixée sous forme d'un montant unitaire, en € par agent.



Peut être modulée selon des critères sociaux (revenu, indice, composition familiale...).



Vient en déduction de la cotisation due par l'agent.



Soumise à impôt sur le revenu, CSG/RDS.



Doit faire l'objet d'une délibération.

# La mise en œuvre du dispositif

1

## Saisir le Comité social Territorial (CST).

Définir le montant de participation et la date d'adhésion au contrat groupe

**Prendre la délibération d'adhésion** à la convention de participation pour le risque « Santé », après avis du CST

Un modèle de délibération est présent sur le site internet du CDG

2

3

**Transmettre par mail au CDG** à l'adresse suivante [juridique@cdg50.fr](mailto:juridique@cdg50.fr)

- votre délibération
- le bulletin d'adhésion – Collectivité complété (également présent sur le site internet du CDG)

**Signer le « contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative »** transmis par la MNT

4

5

**Transmettre par mail ce contrat d'assurance signé au CDG** pour signature à l'adresse mail suivante [juridique@cdg50.fr](mailto:juridique@cdg50.fr)

# LES GARANTIES



# Les garanties

## Des services et avantages inclus pour faciliter le quotidien

- **Garanties conformes au 100% Santé (Reste à charge zéro)**
- **3 formules pour adapter la garantie aux besoins de chacun**
- **Pas d'avance de frais (tiers payant)**
- **Réseaux de soins n° 1**
- **Prestations d'assistance et services**
- **Fonds social**
- **Votre participation financière (actifs)**
- **Espace adhérents en ligne** pour déposer et suivre les demandes de remboursements, etc.
- **Téléconsultations illimitées et intégralement prises en charge**

## 3 formules de garanties au choix

Haut niveau

Renforcé

Standard

# Exemple de remboursement : Soins courants



Rodolphe se rend chez son médecin spécialiste, signataire OPTAM. Sa consultation lui coûte 60 € et la base de remboursement de la sécurité sociale est de 31,50 euros ; soit un remboursement de 20,05 €  
(31,50 € X 70%)

	Formule Base	Alternative 1	Alternative 2
Sécurité sociale (participation forfaitaire de 2€ déduite)	20,05 €	20,05 €	20,05 €
MNT-SOFAXIS	20,48 €	28,35 €	37,95 € (40,95 € plafonnés à la dépense)
Total remboursé	40,53 €	48,40 €	58,00 € (61,00 € plafonnés à la dépense)
<b>Reste à Charge</b>	<b>19,47 €</b> (dont participation forfaitaire)	<b>11,60 €</b> (dont participation forfaitaire)	<b>2 €</b> (participation forfaitaire)

# Exemple de remboursement : Hospitalisation



Yann doit subir une intervention chirurgicale. Le chirurgien et l'anesthésiste \_ signataires OPTAM \_ lui remettent un devis avec 400€ de dépassements d'honoraires : **836 € facturés** alors que la **base de remboursement de la Sécurité sociale est de 436 €** ; soit un remboursement de 348,80 € ( $436 \text{ €} \times 80\%$ ).

	Formule Base	Alternative 1	Alternative 2
Sécurité sociale	348,80 €	348,80 €	348,80 €
MNT-SOFAXIS	239,80 €	348,80 €	487,20 € (523,20€ limités à la dépense)
Total remboursé	588,60 €	697,60 €	836,00 €
<b>Reste à Charge</b>	<b>247,40 €</b>	<b>138,40 €</b>	<b>0 €</b>

# Exemple de remboursement : Optique



Thierry a besoin de verres progressifs. Il n'a pas opté pour un équipement 100% santé et a préféré un équipement à tarifs libres. L'opticien du réseau **Kalixia** lui remet un devis à 550 € (100€ de monture et 225€ par verre)

	Formule Base	Alternative 1	Alternative 2
RO + MNT-SOFAXIS	400,00 €	500,00 €	560,00 € (dans la limite de la dépense)
<b>Reste à Charge</b>	<b>150,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	-

# Exemple de remboursement : Prothèse dentaire



Marine a besoin d'une prothèse dentaire (couronne). Le chirurgien-dentiste établit un devis à 500 euros pour un équipement à tarif libre.

La base de remboursement de la sécurité sociale est 120,00 € ; soit un remboursement de 72,00 € ( $120€ \times 60\%$ )

GARANTIES PRESTATIONS	Formule Base	Alternative 1	Alternative 2
Sécurité sociale	72,00 €	72,00 €	72,00 €
MNT-Sofaxis	143,00 €	272,00 €	379,50 €
Total remboursé	215,00 €	344,00 €	451,50 €
<b>Reste à Charge</b>	<b>285,00 €</b>	<b>156,00 €</b>	<b>48,50 €</b>

# Les réseaux de soins

- 
- **Kalixia DENTAIRE**
    - Plus de 2400 chirurgiens- dentistes et orthodontistes
    - Tarifs négociés et plafonnés
  - **Kalixia OSTÉO**
    - Géolocalisation
    - Tarifs encadrés
    - Charte qualité
  - **Kalixia OPTIQUE**
    - Plus de 5 000 opticiens
    - Charte de qualité exigeante
    - Tarifs préférentiels
  - **Kalixia AUDIO**
    - Plus de 3 400 audioprothésistes
    - Tarifs plafonnés

# Les services inclus

The logo for RMA (Ressources Mutuelles Assistance) features the lowercase letters 'rma' in a bold, sans-serif font. The 'r' and 'a' are black, while the 'm' is a bright yellow.

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

The logo for Maiïa is the word 'Maiïa' in a light teal, rounded, sans-serif font.

Prestations soumises à conditions

# Les cotisations

Le montant des cotisations individuelles dépend :

- Du statut d'activité : Actif ou retraité
- Du nombre de personnes couvertes :
  - Actifs :
    - . L'agent uniquement (isolé)
    - . L'agent et un bénéficiaire (duo)
    - . L'agent et plusieurs bénéficiaires (famille)
  - Retraités :
    - . Nombre d'adultes
    - . Nombre d'enfants

# Les cotisations mensuelles 2026. Agents actifs



Composition	Formule Base	Alternative 1	Alternative 2
Isolé	59,09 €	75,34 €	81,41 €
Duo	98,73 €	125,88 €	136,01 €
Famille	143,25 €	182,68 €	197,36 €

Avant déduction de votre participation financière

# Les cotisations mensuelles 2026. Agents retraités

Composition	Formule Base	Alternative 1	Alternative 2
Adhérent retraité	108,69 €	138,62 €	149,91 €
Conjoint du retraité	108,69 €	138,62 €	149,91 €
Enfant du retraité (par enfant)	27,57 €	35,17 €	37,97 €

Dès la liquidation de leur retraite, les adhérents peuvent souscrire en qualité de retraité.

# Qui peut être couvert ?



**Adhérent**

**Ayants droit**

**Agents actifs**

**Conjoint, concubin**

**Retraités** dès la liquidation de la pension

**Enfants jusqu'à 26 ans** non salarié et à charge

**Enfants apprentis** ou ne pouvant travailler (suite infirmités ou maladies chroniques). Jusqu'à des âges fixées par Conseil d'Etat

**Ascendants, descendants et collatéraux** vivant au domicile et qui se consacrent exclusivement au foyer (ménage, enfants)

# Les conditions d'adhésion des agents

**Pas de limite d'âge**

**Pas de questionnaire  
médical**

**Garantie immédiate**

# Agents : comment les informer ?

Réunions sur sites

Permanences sur sites  
Rendez-vous individuels

En agence MNT  
Rendez-vous individuels  
[mnt.fr/trouver-une-agence](http://mnt.fr/trouver-une-agence)

Echanges téléphoniques  
Rendez-vous individuels  
0 980 980 210

Plaquettes dédiées

Adresse email dédiée

Echanges en visio

# Les services inclus

The logo for RMA (Ressources Mutuelles Assistance) features the lowercase letters 'rma' in a bold, sans-serif font. The 'm' is colored yellow, while the 'r' and 'a' are black.

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

The logo for Maiia is the word 'Maiia' in a light teal, rounded, sans-serif font.

Prestations soumises à conditions

# Agents : Comment adhérer ?



Par Internet

Grâce au e-bulletin d'adhésion



Avec un conseiller MNT

En agence MNT  
En permanence

Par téléphone au  
**0 980 980 210** *(prix d'un appel local)*

# L'espace adhérent



Un espace personnel en ligne pour les adhérents, gratuit et sécurisé, accessible 24h/24 et 7j/7 sur [www.adherents.mnt.fr](http://www.adherents.mnt.fr)



## Soumettre les demandes de remboursements santé et les suivre 24h/24

Demandes de remboursements, Relevés de prestations en ligne, historique des remboursements



## Consulter et télécharger vos documents

Carte adhérent (tiers payant)



## Optimiser votre budget

Analyse de devis, service de géolocalisation pour accéder à nos réseaux de soins



## Gérer son compte

Consultation et modification de vos informations personnelles, coordonnées bancaires,...



## Accéder à des services santé

Assistance, action sociale, protection juridique, ...



## Contacteur son agence

Formulaire en ligne pour un lien direct et privilégié



## Découvrir d'autres avantages

Tarifs préférentiels et réductions pour ses vacances, ...



## Géolocaliser les professionnels de santé des réseaux Kalixia

Pour préserver son budget

Pour chaque collectivité adhérente :

# L'espace Collectivités

[www.collectivites.mnt.fr](http://www.collectivites.mnt.fr)



Accédez de manière fluide et simple aux informations essentielles de vos agents



Simplifiez le suivi et le pilotage de votre gestion



Conservez vos documents et contrats en sécurité



Bénéficiez d'un contact direct de proximité avec votre agence MNT



Retrouvez les témoignages et les bonnes pratiques de nos collectivités partenaires

<https://youtu.be/rISlhP-dDnk>

# Page d'accueil – espace employeur

The screenshot shows the homepage of the MNT employer dashboard. At the top, there is a navigation bar with the MNT logo, a search field for the 'Nom de la collectivité adhérente', and a 'Mon Compte' button. Below the navigation bar, there is a main banner for 'KOMPAN+' with a 'EN SAVOIR PLUS' button. The dashboard is divided into several sections: 'Contact' with agency information and a 'Contactez-nous' button; 'Indemnités journalières' with two buttons for 'Faire une déclaration d'ouverture de droits' and 'Faire une déclaration de complément de dossier'; 'Cotisations' with a 'Mes cotisations' button; and 'Guide utilisateur' with a 'Télécharger le guide utilisateur' button. Below these is a 'Les Contrats' section with a table of contract details, and a 'Les dernières subscriptions' section.

**Nom de la collectivité adhérente** Mon Compte

Tableau de bord Agents Cotisations Demandes Contactez-nous

DÉCOUVREZ NOTRE PARTENAIRE **KOMPAN+**  
AMÉNAGEUR D'ESPACES SPORTIFS ET LUDIQUES POUR VOTRE TERRITOIRE. EN SAVOIR PLUS

**Contact**

Agence MNT de Caen  
35 Rue des Jacobins, CAEN CEDEX 4 14054  
Sébastien BRIXTEL 0 980 980 210 (prix d'un appel local)

Horaires  
9h à 12h30 - 13h30 à 17h - Bureaux fermés au public le lundi

Contactez-nous

**Indemnités journalières**  
Faire une déclaration d'ouverture de droits →

**Indemnités journalières**  
Faire une déclaration de complément de dossier →

**Cotisations**  
Mes cotisations →

**Guide utilisateur**  
Télécharger le guide utilisateur ↓

**Les Contrats**

Catégorie de contrat	N° contrat collectif	Groupe d'assurés	Date d'effet	Mode de paiement	Effectifs
Santé	155003005	09	01/04/2023	Prélèvement sur salaire	18

**Les dernières subscriptions**

# Suivi agent – espace employeur

The screenshot displays the 'Espace Employeur - Agents' interface. At the top, there is a search bar for the 'Nom de la collectivité adhérente' and a 'Mon Compte' button. The navigation menu includes 'Tableau de bord', 'Agents', 'Cotisations', 'Demandes', and 'Contactez-nous'. The main content area is titled 'Agents' and shows 'Agents avec contrat actif (18)'. Below this, there are filter options for 'Filtres', a search bar, 'Catégorie de contrat', and 'Mode de paiement', along with a 'Télécharger la liste' button. The table below lists five agents, each with a 'Santé' label and a dropdown menu.

Agent assuré	Type de contrat	N° contrat	N° adhérent	Date d'effet de garantie	Date d'adhésion	Mode de paiement
Santé	Santé	[redacted]	[redacted]	28/08/2025	28/08/2025	Prélèvement sur salaire
Santé	Santé	[redacted]	[redacted]	24/05/2024	24/05/2024	Prélèvement sur salaire
Santé	Santé	[redacted]	[redacted]	14/04/2025	14/04/2025	Prélèvement sur salaire
Santé	Santé	[redacted]	[redacted]	10/04/2024	10/04/2024	Prélèvement sur salaire
Santé	Santé	[redacted]	[redacted]	12/05/2024	12/05/2024	Prélèvement sur salaire

# Suivi cotisation – espace employeur

https://employeur.mnt.fr/etablissement/28500005500027/cotisations

Nom de la collectivité adhérente

Mon Compte

Tableau de bord Agents Cotisations Demandes Contactez-nous

Tableau de Bord > Cotisations

### Cotisations

**Date de mise à disposition des appels de cotisations sur l'espace employeur**  
Mai : 24/05/2025 | Juin : 21/06/2025 | Juillet : 19/07/2025 | Août : 23/08/2025 | Septembre : 20/09/2025 | Octobre : 25/10/2025 | Novembre : 22/11/2025 | Décembre : 20/12/2025.  
Si vous utilisez les formulaires cotisations de l'espace employeur, il n'est pas nécessaire de nous les retourner par mail ou par courrier.

#### Cotisations Santé

Mois	Nombre d'adhérents	Montant
Octobre 2025	18	1713,48 €
Septembre 2025	18	1721,1 €
Août 2025	1	34,6 €

Detailed view of the October 2025 record:

Montant	Montant total trop perçu	Montant total rappel	Total cotisation exceptionnelle
1713,48 €	0 €	0 €	0 €

# Suivi demande – espace employeur

Collectivités - Supervision x Nouvel onglet x Coheris CRM - Édition du dossier x Espace Employeur - Demandes x +

https://employeur.mnt.fr/etablissement/28500005500027/demandes

Nom de la collectivité adhérente  [Mon Compte](#)

Tableau de bord Agents Cotisations Demandes Contactez-nous

**Suivi des demandes** Aucune demande disponible pour le moment.

**Faire une demande vie du contrat**

[Mouvement agent unitaire](#) [Mouvement agent par fichier](#)

**Suivi des demandes** Aucune demande disponible pour le moment.

**Faire une demande cotisation**

[Compléter un appel de cotisation](#)

**Suivi des demandes** Aucune demande disponible pour le moment.

Mentions légales et RGPD Gestion des Cookies Accessibilité numérique

# Accompagner les collectivités dans leurs politiques publiques

## Les partenariats de la MNT

Un projet d'équipement sportif de plein air ?



Favoriser l'accès aux soins sur votre territoire ?



Equiper vos ERP de défibrillateurs ?



Besoin de financer un projet ?



# L'agence MNT Calvados - Manche

35 rue des Jacobins  
CS 65455  
14054 CAEN cedex 4  
09 72 72 02 02



Une adresse mail dédiée à la convention de participation santé : [conventionsantecdg50@mnt.fr](mailto:conventionsantecdg50@mnt.fr)



Ligné téléphonique prioritaire : 0 980 980 210

Une équipe disponible pour répondre à toutes vos questions



## CONTACTS

Sébastien BRIXTEL  
sebastien.brixtel@mnt.fr  
06 15 75 20 30

**Agence MNT**  
**35 rue des Jacobins**  
**CS 65455**  
**14054 CAEN cedex 4**  
**0 980 980 210**